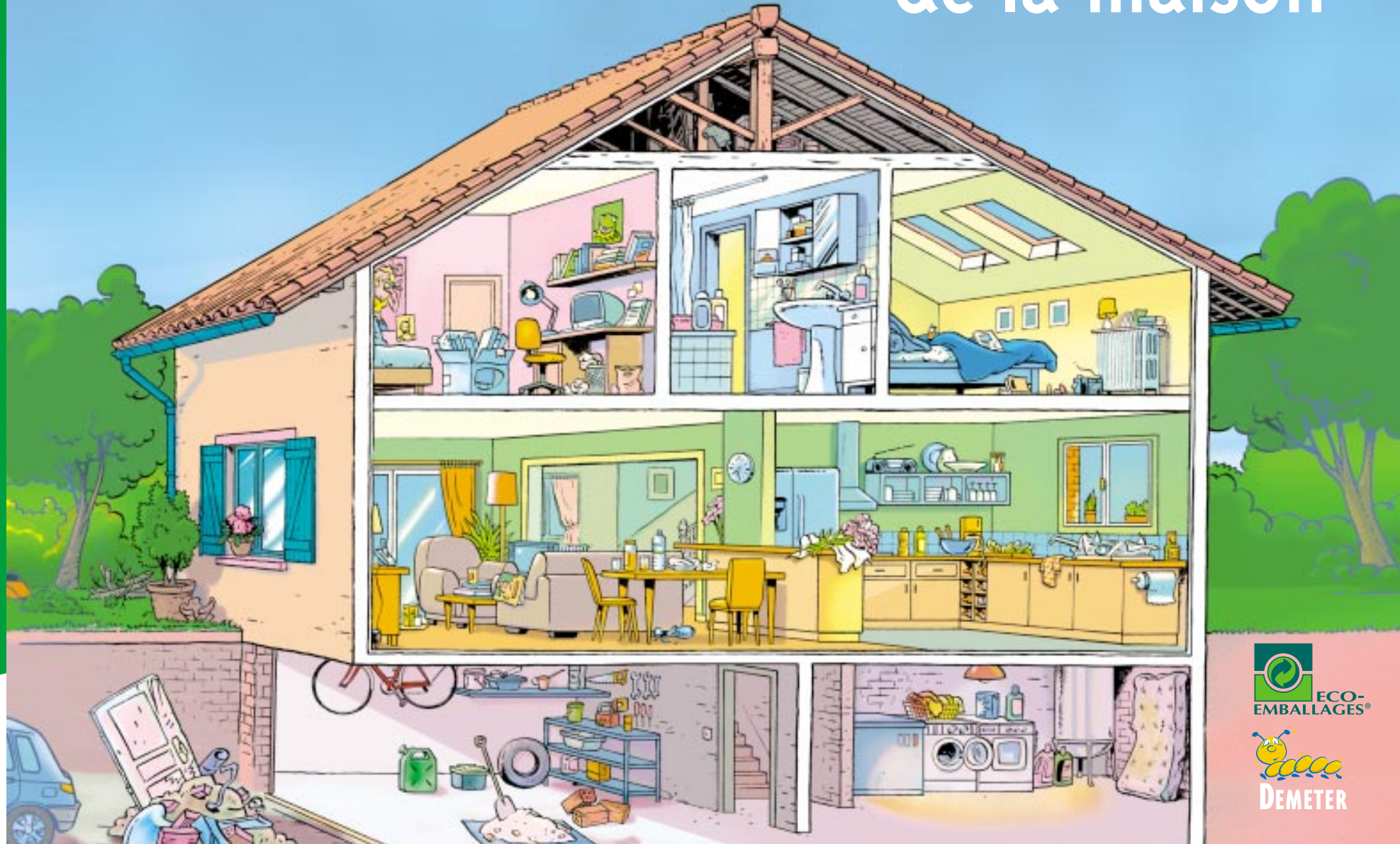
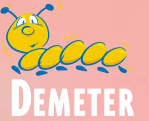




Guide des déchets de la maison



- Baillargues
- Beaulieu
- Castelnau le Lez
- Castries
- Clapiers
- Cournonsec
- Courmonterral
- Fabrigues
- Grabels
- Jacou
- Juvignac
- Lattes
- Lavérune
- Le Crès
- Montaud
- Montferrier-sur-Lez
- Montpellier
- Murviel les Montpellier
- Pèrols
- Pignan
- Prades le Lez
- Restinclières
- Saint-Brès
- Saint-Drézéry
- Saint Geniès des Mourgues
- Saint Georges d'Orques
- Saint Jean de Védas
- Saussan
- Sussargues
- Vendargues
- Villeneuve-lès-Maguelone



Les déchets de la maison : apprendre à les trier

salle à manger

- 3 Restes de repas
- 3 Serviettes en papier
- 5 Bouteilles plastique
- 5 Briques alimentaires
- 8 Bouteilles verre

bureau

- 4 Revues
- 4 Cahiers, livres
- 7 Sacs plastique
- 7 Ampoules
- 18 Ordinateurs hors d'usage

séjour

- 3 Plantes fanées
- 4 Revues, magazines
- 6 Canettes
- 7 Verres et vaisselles
- 7 Vase cassé

jardin

- 10 Branchages, feuilles, herbe
- 10 Autres déchets végétaux et quantités importantes

travaux

- 12 Gravats inertes sans plâtre ni amiante
- 12 Autres gravats ou quantités importantes
- 12 Sanitaires

garage

- 13 Huiles mécaniques
- 15 Produits phytosanitaires
- 15 White spirit, solvants, peintures...
- 17 Pneus

buanderie ou grenier

- Paquets de lessive, flacons d'adoucissant... 5
- Vieux matelas, meubles et gros électroménager hors d'usage 11
- Pots de fleurs cassés 12

salle de bains

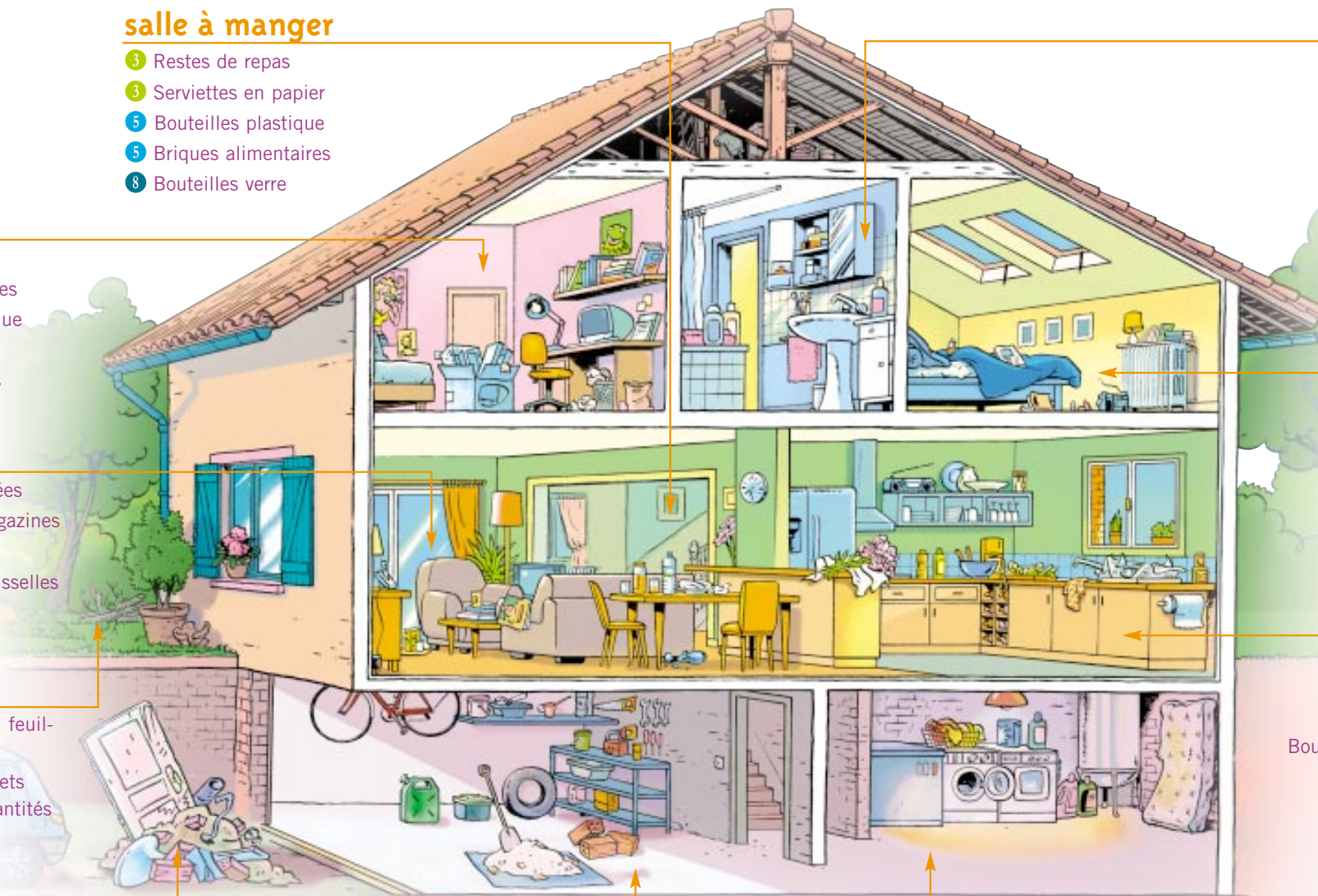
- Boîtes de mouchoirs 4
- Flacons en plastique 5
- Brosses à dents 7
- Flacons de parfum 7
- Médicaments 16

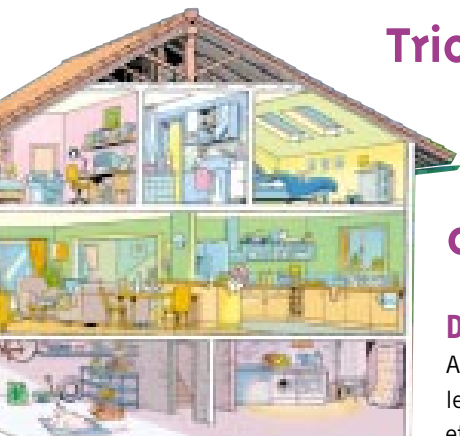
chambre

- Textiles 7
- Piles 9
- Petit électroménager hors d'usage 18

cuisine

- Epluchures 3
- Filtres et marc de café 3
- Essuie-tout 3
- Bouteilles de liquide vaisselle 5
- Boîtes de conserve vide 6
- Déchets ou papiers gras 7
- Bouteilles d'huile vides 7
- Pots de confitures 8





Trions mieux encore grâce au "Guide des déchets de la maison" !

Depuis 1990, le District, puis Montpellier Agglomération, a mis en place le tri sélectif dans les communes de son territoire afin de retraiter et de valoriser nos déchets.

Progressivement, l'ensemble des communes a été équipé d'une deuxième poubelle destinée aux déchets recyclables, afin qu'ils soient triés au sein du Centre de tri Demeter, tandis qu'un réseau de 18 Points Propreté était mis en place par Montpellier Agglomération. Enfin, notre Communauté d'Agglomération assure depuis janvier 2004 la collecte des déchets ménagers, ce qui a permis de maîtriser l'ensemble du processus et de le rationaliser.

Ces investissements financiers importants réalisés par notre collectivité, alliés aux efforts consentis par nos concitoyens qui, à 95% considèrent que "le tri sélectif est une bonne chose" (Sondage SOFRES, janvier 2005), ont permis de réduire progressivement la quantité de déchets non valorisés.

Mais la préservation de notre environnement nécessite d'améliorer encore le geste de tri, c'est pourquoi nous avons souhaité, à travers l'élaboration de ce petit guide, aborder de manière très pédagogique la façon de traiter l'ensemble des déchets produits au quotidien.

Par ailleurs, le choix audacieux du procédé de méthanisation fait en 2002 par Montpellier Agglomération nous permettra, dès sa mise en place en 2008, de produire du compost et du biogaz utilisable comme source d'énergie à partir de la fraction fermentescible de nos poubelles.

Tous ensemble, nous devons continuer nos efforts pour améliorer encore le tri de nos déchets, un geste citoyen, un geste déterminant pour notre avenir... L'environnement est une priorité pour Montpellier Agglomération.

Georges Frêche

Président de Montpellier Agglomération
Président de la Région
Languedoc-Roussillon / *Septimanie*

Nicole Moschetti-Stamm

Vice-Présidente de Montpellier Agglomération
Présidente déléguée de
la Commission Environnement

Des questions, des doutes ? Nous sommes là pour vous guider !

Pour toute information concernant les déchets ménagers, la collecte et l'attribution des bacs, appelez le N° Vert Demeter :

 N° Vert 0 800 88 11 77

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Consultez également le site internet de Montpellier Agglomération :

www.montpellier-agglo.com

Vous y trouverez des pages consacrées à l'environnement et vous pourrez commander votre composteur individuel, jouer au jeu Demeter sur le tri sélectif à la maison ou poser des questions.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier dispose également d'agents formés et compétents, les Messagers Demeter, pour vous expliquer le bon geste de tri sélectif ou vous informer sur les nouvelles modalités de collecte des déchets. Vous pouvez les rencontrer dans le cadre de diverses manifestations et ils interviennent auprès des établissements scolaires, en collaboration avec les enseignants, pour des séquences de sensibilisation des élèves à la gestion des déchets. Ils disposent de documents et d'outils pédagogiques spécifiques.

Des visites accompagnées du Centre de Tri Demeter ou de la Station de Compostage de Grammont sont également organisées toute l'année sur rendez-vous.

Renseignements et inscriptions au N° Vert Demeter.

Qu'y a-t-il dans votre poubelle ?

Répartition en poids des déchets ménagers dans une poubelle moyenne (chiffres ADEME/juin 2004)

Métaux : 4%

Divers matériaux : 5%

Textiles : 6%

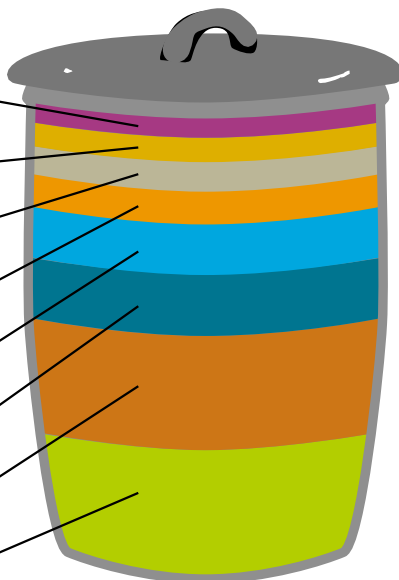
Divers incombustibles : 7%

Plastiques : 11%

Verre : 13%

Papiers / cartons : 25%

Déchets fermentescibles : 29%



Déchets	En kilos pour une poubelle moyenne 456 kg / an	Composition	Destination
Métaux	18	Boîtes de conserves, canettes... Autres ferrailles	Poubelle des déchets recyclables Point Propreté
Divers matériaux	23	Cendres, gravats, objets en bois...	Composteur ou Point Propreté
Textiles	27	Vêtements et linges usagés...	Poubelle grise
Divers incombustibles	32	Vaisselle...	Associations caritatives ou poubelle grise
Plastiques	50	Bouteilles, bidons, flacons... Sacs, autres plastiques...	Poubelle des déchets recyclables, Point Propreté pour contenants de toxiques. Poubelle grise
Verre	59	Bouteilles, pots, flacons...	Conteneur à verre
Papiers / cartons	114	Papiers, journaux, magazines, emballages...	Poubelle des déchets recyclables, conteneur à papier ou composteur ou poubelle grise (papiers souillés)
Déchets fermentescibles	132	Déchets de repas, épluchures, plantes fanées...	Poubelle grise ou composteur (déchets non gras)

Les déchets fermentescibles

3

Ce sont essentiellement des déchets d'alimentation (restes de repas, épluchures, papiers souillés, fleurs coupées) et tout déchet organique.

La fraction fermentescible des ordures ménagères représente 29 % du contenu des poubelles.



► Pour vous faciliter le tri...

Les déchets fermentescibles sont collectés avec les déchets non recyclables **dans les poubelles bleues ou grises**. Les déchets non gras peuvent être compostés avec les déchets de jardin, grâce aux composteurs individuels*.

Quand l'unité de méthanisation sera en service, ces déchets devront être placés dans des sacs spécifiques qui seront fournis aux usagers et collectés avec les poubelles bleues ou grises.

► La méthanisation : pratique et écologique

La méthanisation des déchets est le processus qui a été choisi par la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour le traitement de la plus grande partie des déchets résiduels. En 2007, 150 000 tonnes d'ordures ménagères pourront être traitées par ce procédé.

► En savoir plus

- La méthanisation permet, en faisant fermenter les ordures dans des conditions particulières (à l'abri de l'air), de produire du compost utilisable en agriculture ou pour des travaux d'aménagement, et du biogaz. Ce gaz combustible peut être utilisé comme source de chaleur pour le chauffage urbain, pour produire de l'électricité ou comme biocarburant.

** Les composteurs individuels sont disponibles gratuitement sur demande dans les maisons de l'Agglomération. Pour tout renseignement, N° Vert Demeter :*

► N° Vert 0 800 88 11 77

Les papiers et cartons propres



Ce sont les divers papiers et cartons d'emballage domestiques.

En 2004, les quantités collectées en apport volontaire et recyclées ont été d'environ 30 kg/habitant. 1/5^e des papiers et cartons collectés actuellement est souillé donc non recyclable.

► Pour vous faciliter le tri...

Leur récupération se fait par la collecte sélective **dans la poubelle des déchets recyclables**, ou par apport volontaire **dans l'un des 230 conteneurs à papier installés sur la voie publique** dans les communes ou dans les Points Propreté. Les papiers et cartons souillés doivent être déposés dans la poubelle bleue ou grise.

► Dans l'Agglomération, le tri doit faire un carton !

Notre objectif est d'étendre la collecte des papiers et cartons et de diminuer la quantité de papiers souillés dans la filière de tri.

► En savoir plus

- Les papiers et cartons collectés sont triés par catégorie et recyclés pour la fabrication de nouveau papier écriture ou, pour la plus grande partie, de papiers et cartons d'emballage. 70 % de la pâte à papier des quotidiens est issue de pâte recyclée. Le papier est recyclable 4 ou 5 fois.
- Les papiers et cartons souillés de graisses, de solvants ou de peintures ne peuvent pas être recyclés.

Bouteilles et flacons en plastique

5

Ce sont des bouteilles et flacons en plastique clair ou opaque.

En 2004, 780 tonnes de ces plastiques ont été récupérées par la collecte sélective dans la Communauté d'Agglomération de Montpellier, soit environ 2 kg/habitant.



► Pour vous faciliter le tri...

Les bouteilles et flacons en plastique clair ou opaque n'ayant pas contenu de matières grasses et leurs bouchons doivent être déposés **dans la poubelle des déchets recyclables**.

Les petits emballages (pots de yaourt, sacs de caisse, films transparents) ne représentent pas des quantités suffisantes pour permettre l'organisation d'une filière de recyclage industriel pérenne.

Il n'est pas possible de traiter industriellement les récipients en plastique ayant contenu des produits gras. Jetez-les dans la poubelle grise.

► Un petit effort aujourd'hui, de grands résultats demain

La collecte sélective doit permettre de collecter une plus grande quantité de bouteilles et flacons en plastique, qui sont facilement recyclables.

► En savoir plus

- En France, le plastique ne peut pas être réutilisé pour refaire des emballages. Son recyclage consiste d'abord en un broyage puis une réutilisation industrielle pour la fabrication de tuyaux divers et de fibres textiles (fibres "polaires").



Ils font partie de notre vie quotidienne : objets et pièces métalliques divers, meubles ou appareils, véhicules mais aussi boîtes de conserves, bidons, canettes. Ils représentent 4% des déchets ménagers, sont ferreux pour plus de 90% de leur poids, en aluminium pour le reste.

En 2004, 1 525 tonnes de métaux ont été collectées dans les Points Propreté et 253 tonnes dans les poubelles des déchets recyclables, soit 4,5 kg/habitant.

► Pour vous faciliter le tri...

Les emballages et petits objets métalliques sont collectés **dans la poubelle des déchets recyclables**. Les objets plus volumineux doivent être déposés dans les bennes spécifiques des Points Propreté ou sont collectés avec les encombrants (voir fiche 11).

► Objectifs

Les métaux, quelle que soit leur nature, sont recyclables sans limite. Ils entrent au moins pour 50% dans la sidérurgie des métaux ferreux en France et jusqu'à 60% dans celle des métaux non-ferreux. L'objectif est la récupération de la totalité des métaux.

► En savoir plus

- Après une compaction en balles pour faciliter leur transport, les métaux sont fondus et transformés en longues plaques enroulées en bobines ou en lingots suivant les besoins des transformations qu'ils subiront pour recréer des produits divers. Le site industriel de Fos-sur-Mer est le principal recycleur de métaux ferreux. L'aluminium est retraité dans des entreprises spécialisées du centre et de l'est de la France.

Les non-fermentescibles non recyclables

7

Ce sont des déchets domestiques très divers (textiles, films, petits emballages en plastique, bouteilles et emballages d'huile et de produits gras, ampoules ou vaisselle en verre, en faïence...).



► Pour vous faciliter le tri...

Ces déchets non recyclables sont collectés **dans les poubelles bleues ou grises.**

► Un traitement particulier

Ces déchets ne peuvent pas être recyclés. Ils seront incinérés ou stockés en installations de stockage des déchets ménagers et assimilés. Ne les jetez pas dans la poubelle des déchets recyclables.

► En savoir plus

- La présence de graisses (bouteilles d'huiles ou de produits gras) ne permet pas le recyclage par les techniques actuelles.
- La trop faible quantité de matière utilisée pour chaque sac en plastique (sacs de caisse), pots de yaourts,... ne permet pas leur recyclage.
- La qualité particulière des matériaux de fabrication de certains objets (ampoules, vaisselle en verre, cristal) ne permet pas leur recyclage.



Ce sont les bouteilles, bocaux ou pots en verre, sans leurs bouchons. La quantité de verre recyclable consommée dans la Communauté d'Agglomération de Montpellier est estimée à **23 000 tonnes/an.**

En 2004, la quantité collectée en apport volontaire a été de 6 050 tonnes soit environ 15 kg/habitant/an.

► Pour vous faciliter le tri...

La collecte se fait par apport volontaire **dans l'un des 640 conteneurs à verre installés sur la voie publique** dans les communes, soit 1 conteneur pour 600 habitants (densité proposée par ADEME et Eco-Emballages).

► La nature a besoin de vous !

La moyenne de collecte en France est de 22 kg/habitant/an. Les quantités collectées dans l'Agglomération doivent rejoindre la moyenne nationale.

► En savoir plus

- Le verre récupéré est broyé pour constituer le calcin, matière première du verre. Il est réutilisable sans limite de temps. C'est l'emballage dont le recyclage est à ce jour économiquement le plus rentable. Par contre, par sa dureté, le verre est un polluant important des filières de recyclage des autres matériaux (papiers et plastiques principalement). Sa présence dans les collectes sélectives constitue un risque pour les machines et les personnels chargés du tri.
- Le verre jeté dans la poubelle grise vient alourdir les quantités de déchets déposées dans les installations de stockage des déchets ménagers et assimilés.

Les piles et petits accumulateurs

9

Ce sont les piles de différentes sortes, les batteries de téléphone portable,...

En 2004, les apports volontaires dans les Points Propreté se sont élevés à 10 tonnes de piles.



► Pour vous faciliter le tri...

Conformément à la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2001, les distributeurs et commerçants doivent reprendre les piles usagées. Les collectivités assurent un service complémentaire.

Les piles et petits accumulateurs peuvent être déposés **dans les Points Propreté et dans les Maisons de l'Agglomération** dans des réceptacles spéciaux.

► Faisons mieux !

La réglementation prévoit de recueillir 75% du gisement en 2004.

► En savoir plus

- Ces déchets contiennent des produits toxiques (acides, métaux lourds) qui peuvent polluer les sols et les eaux pendant de nombreuses années.
- Les piles et les petits accumulateurs collectés dans les Points Propreté sont rassemblés et pris en charge par la société agréée COREPILE. Ils sont transportés vers des centres de regroupement et triés suivant leurs éléments constitutifs. 90% sont des piles salines ou alcalines, 10% contiennent du mercure ou d'autres composants très polluants. Les piles salines ou alcalines sont traitées en sidérurgie, les autres suivent un processus de récupération des métaux toxiques utiles à l'industrie.



Ce sont les déchets de jardins, de tonte ou d'élagage de moins de 10 cm de diamètre.

Depuis plus de 10 ans, la Communauté d'Agglomération composte les déchets végétaux collectés en apports volontaires dans les Points Propreté sur la station de compostage de Grammont, à Montpellier. En augmentation permanente, la quantité traitée a atteint 19 500 tonnes en 2004 (50 kg/habitant/an). L'implantation d'autres stations de compostage est à l'étude.

► Pour vous faciliter le tri...

En complément des services réguliers de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, si vous avez un jardin, vous pouvez disposer d'un composteur individuel* pour transformer directement vos déchets et obtenir un produit réutilisable pour vos plantations.

Vous pouvez également apporter vos déchets verts **dans les Points Propreté**, dans la limite de 1 m³ par semaine.

Pour des volumes plus importants, le service est payant. Vous pouvez vous rendre à la station de compostage de Grammont (Montpellier) ou vous adresser à des professionnels (coordonnées disponibles en téléphonant au N° Vert).

► Composter, c'est bon pour la nature

Pour traiter les apports de déchets verts en progression constante, de nouvelles stations de compostage sont en projet.

► En savoir plus

- Le compostage est un processus naturel ne demandant aucune énergie et facile à mettre en œuvre. Limité aux seuls déchets verts, le compost final est de très bonne qualité et peut donc être directement utilisé en agriculture ou dans les jardins.
- Le compost apporte au sol des matières utiles aux plantes. Il permet aussi d'améliorer globalement la qualité des sols en évitant le compactage et en aidant à retenir l'eau des précipitations.

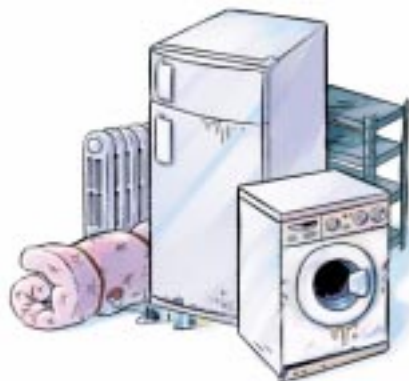
* Pour plus d'informations, N° Vert Demeter :  **N° Vert 0 800 88 11 77**

Les encombrants ou "monstres"

11

Ce sont les gros appareils électroménagers, matelas et meubles hors d'usage.

Ces déchets apportés dans les Points Propreté (où ils représentent le quart des apports) ou collectés spécifiquement, sont triés pour en extraire les éléments recyclables valorisés (ferrailles,...).



► Pour vous faciliter le tri...

Les encombrants doivent être apportés **dans les Points Propreté**. À défaut, ils sont collectés spécifiquement dans le cadre des services réguliers mis en place par la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Suivant leur nature, ils doivent être triés et répartis dans les différentes benes (ferrailles pour les meubles métalliques et le gros électroménager : cuisinières, lave-linge ou vaisselle, réfrigérateurs, radiateurs, chauffe-eau...).

► Encore un effort pour trier mieux

Les encombrants doivent être mieux triés avant le dépôt ou la collecte pour permettre le maximum de recyclage.

► En savoir plus

- Les encombrants sont souvent encore utilisables. Les associations intervenant dans le domaine de la solidarité ou des ateliers d'aide par le travail recueillent et remettent en état, si nécessaire, des meubles ou appareils et prolongent leur usage au bénéfice des personnes défavorisées. Le numéro Vert Demeter peut vous indiquer les coordonnées de ces organismes.

Les gravats et déchets inertes de construction



En 2004, plus de 24 000 tonnes de gravats ont été collectées dans les Points Propreté de Montpellier Agglomération.

► Pour vous faciliter le tri...

Les gravats inertes, ne contenant ni plâtre, ni ferrailles, ni amiante, doivent être déposés dans les bennes installées à cet effet **dans les Points Propreté**. Les éléments sanitaires en faïence sont également acceptés. Les dépôts des particuliers ou des artisans autorisés dans les Points Propreté sont limités à 1 m³ par semaine.

Les artisans du bâtiment installés sur la Communauté d'Agglomération doivent retirer des tickets d'autorisation.

Renseignements au N° Vert Demeter : [► N° Vert 0 800 88 11 77](tel:0800881177)

Pour les quantités plus importantes et les gravats contenant du plâtre, le N° Vert peut donner les contacts de professionnels récupérateurs (service payant).

► Il ne faut pas tout mélanger !

Il est très important de modifier nos comportements pour éviter le mélange des inertes et des autres déchets, notamment à l'occasion de travaux de bricolage et de rénovation. Pensez à les trier sur le lieu des travaux.

► En savoir plus

- Les gravats sont transportés vers des entreprises spécialisées où ils sont broyés et fournis comme matériau tout venant pour les chantiers.
- Le plâtre n'est pas un matériau inerte. Dispersé, il est encore capable d'interagir avec des composants du sol.
- Les gravats contenant de l'amiante sont traités dans la fiche 19.

Ce sont les huiles de moteurs des automobiles, véhicules à deux roues et engins de jardinage.

En 2004, 80 000 litres d'huiles de vidange ont été collectés dans les Points Propreté.



► Pour vous faciliter le tri...

Les huiles usagées, leurs contenants et les textiles souillés doivent être déposés **dans les conteneurs spécifiques des Points Propreté.**

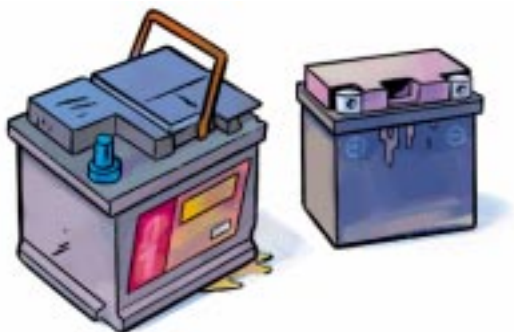
► Triez, la nature a besoin de vous !

Les rejets sauvages d'huiles mécaniques sont la cause de graves pollutions des sols et des nappes d'eaux souterraines par infiltration. Avec les possibilités offertes aux usagers, il est de notre devoir de supprimer cette pollution.

► En savoir plus

- 1 litre d'huile répandu peut polluer plus d'un m³ de terre. Dans l'eau, cette huile s'étale en très fine pellicule sur de très longues distances (plusieurs kilomètres) qui rend impossible la respiration des animaux et plantes aquatiques.
- Les huiles récupérées sont traitées par incinération dans des centres spécialisés (cimenteries).

Une centaine de tonnes de batteries sont rejetées chaque année dans la Communauté d'Agglomération de Montpellier.



► Pour vous faciliter le tri...

Les professionnels doivent reprendre les batteries usagées qu'ils remplacent depuis janvier 1999. Les batteries peuvent aussi être déposées par les particuliers **dans les Points Propreté** pour leur collecte comme déchets toxiques et élimination dans des centres agréés.

► Une affaire de spécialistes

Le traitement des batteries déposées dans les Points Propreté s'effectue dans les filières spécialisées.

► En savoir plus

- Les batteries contiennent des acides et du plomb très dangereux pour les sols, les eaux, la faune et la flore.

Les déchets ménagers spéciaux

15

Ce sont les déchets toxiques pour l'homme, les animaux ou les plantes (peintures, solvants, produits chimiques, produits phytosanitaires, radiographies...) et leurs emballages .

En 2004, avec l'augmentation des points de collecte spécifique, la quantité de déchets toxiques collectés a atteint 16 tonnes.



► Pour vous faciliter le tri...

Les particuliers doivent apporter les déchets toxiques et leurs emballages, à l'exception des produits explosifs ou radio-actifs **dans les Points Propreté de La Mosson** le premier samedi du mois, **Pignan** le 2^e samedi, **Le Crès** le 3^e samedi, **Saint Jean de Védas** le 4^e samedi et à **Pérols-Lattes** aux jours et heures d'ouverture (cf la carte des Points Propreté en page 23).

► Encore un effort !

Trop de déchets toxiques sont encore déposés dans les poubelles ou les Points Propreté en dehors des collectes spécifiques. Apportez-les dans les points de collecte !

► En savoir plus

- Ces déchets doivent être collectés et traités en fonction de leur toxicité par des entreprises agréées. Ils sont incinérés dans des cimenteries et les résidus sont stockés dans des centres agréés spécialisés.
- Le choix de la filière biologique par méthanisation fait par Montpellier Agglomération rendra nécessaire d'écarter les déchets toxiques des poubelles pour ne pas nuire gravement au procédé de traitement.

Les déchets spéciaux pour lesquels il y a des filières spécifiques



Ce sont les médicaments non-utilisés.



► Pour vous faciliter le tri...

Ces déchets ne sont pas acceptés dans les Points Propreté.

Les pharmacies reprennent les médicaments non-utilisés depuis 1993.

► Des déchets dont il faut prendre soin

Les médicaments non-utilisés ne doivent pas être jetés dans les poubelles ou dans les toilettes, du fait de leur toxicité éventuelle.

► En savoir plus

- Les médicaments récupérés sont triés et ceux qui sont réutilisables sont redistribués par des associations humanitaires aux populations démunies en France et à l'étranger. Les autres sont détruits en centres agréés.



Ce sont les pneumatiques des véhicules automobiles légers.

► Pour vous faciliter le tri...

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les professionnels doivent reprendre les pneus usagés qu'ils remplacent.

Pour les autres pneumatiques, le numéro Vert Demeter peut vous indiquer les coordonnées **des entreprises spécialisées**.

► Sauvegardons nos paysages

Les pneumatiques usagés constituent de grandes quantités de déchets très peu dégradables qui encombrant les sites de stockage ou le milieu naturel par des dépôts sauvages. Leur élimination spécifique est une nécessité dans le cadre de la réduction des dépôts de déchets ultimes.

► En savoir plus

- Les pneumatiques usagés, tels quels ou broyés, sont utilisés pour les infrastructures routières ou la construction de structures d'amortissement des chocs. Possédant un pouvoir calorifique proche du charbon, ils peuvent aussi être brûlés en centrales thermiques ou en cimenteries.

N° Vert Demeter :  **N° Vert 0 800 88 11 77**

Ils rassemblent des déchets très divers tels que fils et connecteurs électriques, petits appareils électroménagers, ordinateurs et équipements informatiques, récepteurs et matériels audio-visuels...

Certains de leurs composants, en particulier dans les écrans ou les cartouches d'impression, sont toxiques.



► Moyens mis à disposition des usagers

Les fils et connecteurs électriques et les petits appareils électroménagers peuvent être déposés **dans les Points Propreté**.

Les matériels informatiques et audio-visuels ne sont pas reçus dans les Points Propreté ni collectés spécifiquement, dans l'attente d'un règlement national fixant les modalités techniques et financières de leur prise en charge par les collectivités publiques. La plupart des grandes enseignes reprennent ces déchets lors de l'achat d'équipements nouveaux. Les détenteurs peuvent également les déposer, à titre onéreux, dans des entreprises agréées spécialisées dans leur démantèlement et traitement.

Pour les équipements qui peuvent encore être utilisés, des entreprises assurent une prise en charge gratuite des matériels destinés, une fois remis en état, à des œuvres sociales ou humanitaires.

Le numéro Vert Demeter peut indiquer les entreprises situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

► Objectifs

Une directive européenne fixe à 3,5 kg par habitant et par an la quantité de déchets électriques et électroniques qui doit être recyclée. La réglementation à venir permettra de définir les modalités de collecte.

► En savoir plus

- La durée d'utilisation des équipements électriques ou électroniques est très variable. L'utilisation des matériels électriques peut se faire pendant de nombreuses années, mais le gros électroménager et les téléviseurs sont renouvelés en moyenne au bout de 5 ans. Le matériel informatique est généralement renouvelé plus fréquemment, bien qu'il reste utilisable pendant au moins 5 ans.

Les déchets contenant de l'amiante



Ces déchets relèvent d'une réglementation spéciale très stricte. Ils ne sont pas collectés ni acceptés dans les Points Propreté.

► Pour vous faciliter le tri...

Le numéro Vert Demeter peut indiquer aux particuliers ou artisans du bâtiment détenant de tels déchets les contacts avec **des entreprises spécialisées**.

► L'élimination totale est programmée

Les produits contenant de l'amiante font l'objet d'interdiction de fabrication, importation, vente et usage depuis le 1^{er} janvier 1997. Les déchets d'utilisation ancienne sont progressivement éliminés.

► En savoir plus

- L'amiante est un produit toxique pouvant provoquer de graves lésions du système respiratoire. L'enlèvement, le conditionnement et le transport des déchets contenant de l'amiante font l'objet d'une réglementation spéciale.

N° Vert Demeter : **► N° Vert 0 800 88 11 77**

Pour trier, quels sont vos équipements ?

► Une poubelle individuelle verte, ou grise à couvercle jaune ou vert*

Pour vos emballages ménagers vides, propres et **en vrac** (non enfermés dans un sac) : bouteilles et flacons en plastique avec leurs bouchons, briques alimentaires, boîtes métalliques, aérosols, cartons d'emballage, cahiers, journaux, magazines, prospectus.

Elle est collectée une fois par semaine à votre domicile. Pratique !

*selon votre lieu de résidence.



► Un conteneur verre

Pour les bouteilles, bocaux, pots exclusivement en verre, **sans bouchon**, capsule ou autres attaches métalliques.

Conteneur mis à votre disposition à proximité de chez vous.



► Des Points Propreté*

Pour les végétaux, gravats, encombrants, huiles de vidange, batteries, restes de peinture, solvants,...

Déchetteries aménagées et gardiennées où vous pourrez vous débarrasser de ces déchets en toute facilité (voir carte au dos de ce rabat).

*dépôt inférieur à 1m³ par semaine et par usager.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter **le guide pratique du tri**.



Les Points Propreté de Montpellier Agglomération

1 - Baillargues
Route de Castries
Tél. 04 67 87 52 51

2 - Beaulieu
C.D. 120

3 - Castelnau le Lez
Av. Mal de Lattre de Tassigny
Tél. 04 67 72 85 90

4 - Cournonterral
Lieu-dit Cannabe
Av. Frigoulet
Tél. 04 67 85 59 03

5 - Le Crès
Avenue du Mistral
Tél. 04 67 70 28 80

6 - Lattes
Centre de Stockage du Thôt
Tél. 06 79 80 52 59

7 - Lavérune
Rue du Stade
Tél. 04 67 47 17 96

8 - Pérols / Lattes
R.D. 172
Lieu-dit la Pailletrice
Tél. 04 99 64 07 51

Montpellier

9 - Les Cévennes
Allée de la Martelle
Tél. 04 67 47 10 20

10 - Hôpitaux Facultés
Av. Val de Montferrand
Tél. 04 67 41 37 17

11 - La Mosson
Espace Mosson
Tél. 04 67 03 22 22

12 - Près d'Arènes
Boulevard J. Fabre de Morlhon
Tél. 04 67 58 18 38

13 - Murviel les Montpellier
Route de Saint Georges d'Orques
Tél. 04 67 47 73 40

14 - Pignan
Les Molières - Av. Cournonterral
Tél. 04 67 47 60 28

15 - Saint-Brès
C.D. 106
Tél. 04 67 03 48 43

16 - Saint Georges d'Orques
Z.A. Mijoulan
Tél. 04 67 75 85 38

17 - Saint Jean de Védas
Av. de Librilla
Tél. 04 67 07 34 25

18 - Villeneuve-lès-Maguelone
Route de Mireval
Tél. 06 76 48 36 54

19 - Grabels
En projet



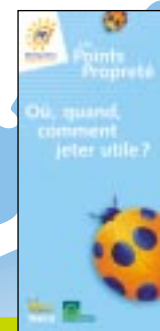
Le "Pass Agglo" vous permet d'accéder facilement aux Points Propreté de Montpellier Agglomération.

Il est entièrement gratuit et spécialement réservé aux habitants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

• Où et comment vous le procurer ?

Pour obtenir votre carte "Pass'Agglo", rendez-vous à la Maison de l'Agglomération la plus proche de chez vous muni de :

- votre carte d'identité,
- une photo d'identité récente,
- un justificatif de domicile (de moins de trois mois).



• Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide des Points Propreté.